

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



UFR Communication, Milieu et Société
Département de Géographie

Licence 3
1^{er} Semestre

AMENAGEMENT RURAL

Prof. DJAKO Arsène
Professeur Titulaire

INTRODUCTION

L'Aménagement rural est appréhendé ici comme le volet spatial d'une planification du développement territorial, qui se caractérise par des formes de gouvernance locales ainsi que par l'utilisation des méthodes participatives. L'aménagement rural n'est que l'action volontaire et réfléchie d'un Etat ou d'une collectivité sur son territoire au niveau local mais intégrée aux actions majeures définies au niveau national et régional. Plus la décentralisation progresse et la gouvernance locale se concrétise plus les territorialités rurales participent dans la consultation avec les échelons administratifs déconcentrés ayant des responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Les politiques d'aménagement et les modalités de leur réalisation peuvent révéler la place du rural dans le modèle d'organisation territoriale que l'Etat propose (impose). Parallèlement, le plan d'aménagement d'un territoire rural révèle le rôle de l'action d'aménagement dans le mouvement de territorialisation de l'espace rural.

Aménagement du territoire c'est : ne pas se satisfaire de l'état des lieux, c'est s'efforcer de corriger ces disparités. Mais cela suppose : des moyens, une volonté d'agir, un projet initial, une philosophie, un objectif et des acteurs (collectivité locale,...)

L'objectif du présent cours consiste à présenter les formes d'intervention dans le milieu rural de la part d'entités exogènes dont l'apport participe à la réorganisation et au développement de cet espace.

Les différentes articulations proposées dans le cadre de ce cours sont les suivantes :

I. GENERALITES ET BREF APERCU HISTORIQUE :

I-1-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET AMENAGEMENT RURAL

L'aménagement rural est un concept qui s'inscrit dans la politique de l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire est une expression récente. Elle apparaît après la 2ème GM, et venant de l'anglais : « land planning », souvent traduit (sauf en France) par planification. C'est une volonté publique de l'espace régional ou national par de grandes opérations.

Dans l'Antiquité, les Empire Romains et Egyptiens possédaient déjà une politique d'aménagement pensée et réfléchi. L'Empire Romain a créé des villes comme Lyon, Rouen, Aix, ... pour maîtriser, dominer le territoire. Il y a également la construction de réseaux de voies empierrées entre ces villes formant un maillage du territoire.

L'Aménagement du territoire dans la recherche conduit à parler du Territoire comme un espace approprié sur lequel on vit, on agit et l'Aménagement qui suppose un déplacement des objets.

Selon le juriste Madiot (1995), « L'aménagement du territoire peut être défini comme une politique publique incitative et sélective, de traitements territoriaux différenciés en fonction d'une certaine image prospective du développement souhaitée du territoire ».

La 1ère définition est représentative des définitions courantes. Elle insiste sur les grands principes d'aménagement du territoire. La 2ème est plus instrumentaliste. Elle insiste sur les moyens, les mesures.

De façon globale on peut retenir que l'aménagement du territoire est la volonté publique d'organiser la géographie humaine et économique du territoire selon un cadre équilibré.

Depuis l'antiquité, l'intervention organisée et volontaire de l'homme dans son espace, eut comme objectif l'exploitation des ressources naturelles par l'activité agricole et l'organisation et sa sédentarisation à travers des systèmes d'habitats.

I-2-LE CADRE : ESPACE RURAL ET AGRICULTURE

L'espace rural est donc le produit de ses sociétés et plus précisément de son monde de l'agriculture. Les techniques utilisées et les spécialisations acquises par ces sociétés, expliquent les structures agraires et les systèmes agricoles qui au cours de l'histoire, ont façonné les paysages d'aujourd'hui. Mais, ces paysages expliquent aussi comment ces sociétés sont intervenues depuis l'antiquité pour organiser l'activité agricole et leur cadre de vie.

Il s'agit des interventions que l'on peut considérer comme les premières actions d'aménagement à partir du moment où on est passé des efforts des petits groupes d'hommes sédentarisés cherchant chacun pour son propre compte d'assurer la nourriture quotidienne aux efforts mieux organisés portés par des groupements humains plus importants soumis à la tutelle d'un pouvoir centralisé, visant à produire des surplus agricoles et de les stocker. Ce passage a été

marqué par l'invention des techniques, des méthodes d'élaboration de plans et d'exécution des travaux (Merlin 1997).

C'est dans un tel cadre d'évolution du rapport de l'homme avec son espace, que les états et les sociétés ont su intervenir dans l'espace avec comme objectifs au début d'étendre les zones d'exploitation des ressources naturelles, ensuite, d'améliorer les conditions pour l'exploitation des terres agricoles.

Ces interventions ont fortement évolué depuis comme l'irrigation, d'autres ont été abandonnées comme les terrasses. Toutefois, elles peuvent être considérées comme des outils d'aménagement, qui ont transformé non seulement l'environnement et le paysage mais aussi les sociétés rurales elles-mêmes. Dans ces interventions il faut ajouter aussi les travaux de protection des espaces cultivés d'un excès d'eau (inondations possibles) par la construction de digues.

I-3-L'ORGANISATION DE L'ESPACE RURAL

L'activité agricole et le système d'habitat constituent les fondements depuis ces temps anciens de l'organisation – tout en la déterminant jusqu'aujourd'hui- de l'espace rural. Les éléments spatiaux tels que le terroir, le finage, l'usage du sol et l'habitat, déterminent les normes et les fonctions de cette organisation tout en reflétant le degré et le mode d'intervention des sociétés rurales. Ainsi, terroir, finage et usages du sol associent à la fois, les caractéristiques géomorphologiques, pédologiques et climatiques avec la propriété, les systèmes de cultures, de production et de gestion inventés par l'homme :

Le terroir qui se rapporte à une unité physique: l'espace dévolu à l'agriculture dans une unité physique donnée, un fond de vallée, un rebord de plateau, un versant d'un massif.

Le finage qui se rapporte à une unité humaine : l'espace disponible pour un groupe de population d'un village. Il constitue l'espace ou ce groupe peut exercer un pouvoir décisionnel en vue de réorganiser les systèmes de production, les usages du sol mais aussi le rapport activité humaine-nature.

Aujourd'hui, les politiques agricoles et territoriales interviennent de plus en plus directement dans l'organisation de l'espace rural et l'utilisation de ses terres. Entre l'objectif de préserver l'environnement mais aussi d'obtenir et de certifier la qualité des produits locaux, les restrictions

et les réglementations se multiplient à travers des directives, des règlements, des cahiers des charges. Ceux-ci ne font que nous rappeler les principes, les règles et les pratiques de l'urbanisme en tant qu'intervention et action organisées d'un aménagement à grande échelle. Ainsi des nouveaux cadres spatiaux et collectifs apparaissent dans lesquels s'organise l'intervention en aménagement :

- le terroir devient progressivement le noyau et le symbole des labélisations,
- le finage acquiert progressivement de l'importance en tant qu'unité géographique par rapport aux parcelles et aux exploitations agricoles. Il devient un cadre socio-spatial plus adéquat pour réorganiser les usages du sol en vue d'éviter la surexploitation des ressources naturelles, de préserver les écosystèmes, d'assurer la biodiversité tout en tenant compte du processus de pluriactivité des familles agricoles,
- les localités rurales sont considérées potentiellement comme lieu de résidence et cadre de vie attractif au moins là où on peut combiner la petite densité du bâti, l'abondance des espaces naturels, l'accessibilité des équipements nécessaires, et un emploi.

I-4-UN RETARD A COMBLER

Dans le cadre de l'évolution et des mutations qui caractérisent l'espace rural, les problèmes et les défis auxquels la politique de développement rural doit répondre, sont d'ordre :

Économique :

- Un revenu inférieur à la moyenne,
- Une population active âgée,
- Grande dépendance du secteur primaire,

Social :

- un taux de chômage plus élevé,
- Une densité de population basse et la dépopulation ou de surpopulation,
- Risque accru d'accès limité aux services de base, d'exclusion sociale et de d'offre d'emploi réduite,

Environnemental : le besoin d'assurer que l'agriculture et la sylviculture contribuent positivement à l'espace naturel et à l'environnement au sens large, et requièrent de gérer un équilibre délicat.

II- LES CENTRES D'INTERET DE L'AMENAGEMENT RURAL

Au-delà des objectifs à forte dimension spatiale se dégage en réalité quatre catégories d'interventions et d'actions pour l'espace rural dont chacune concerne respectivement :

- la protection, conservation et la gestion de l'environnement, des ressources patrimoniales culturelles et naturelles,
- les activités de production et de services
- la relation ville-campagne et
- la réorganisation du système administratif

II-1-PROTECTION, GESTION, VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

L'aménagement de l'espace rural porte une grande importance sur les nouveaux thèmes qui touchent et transcendent l'espace rural notamment dans le domaine de l'environnement et plus précisément des ressources naturelles et patrimoniales (naturel et culturel) :

- La gestion des espaces naturels protégés. La conception et la pratique de cette gestion sont passées de la sauvegarde des espaces à la recherche d'un équilibre avec le maintien de la vie rurale et les besoins des citadins. Cette transition renforce le rôle des collectivités et des habitants,
- La question de l'eau et le problème de la gestion des ressources hydriques,
- Le Paysage comme une nouvelle approche de l'environnement et de l'espace rural,
- Le Patrimoine rural et sa valorisation : habitat/architecture traditionnelle, monument, sites archéologiques, tradition et savoir-faire, métiers d'art, histoire etc.

II-2-LES ACTIVITES PRODUCTIVES

Les schémas national et régionaux reconnaissent le caractère multifonctionnel de l'agriculture et notamment dans la gestion des ressources naturelles et du paysage. Il en résulte la nécessité de former les agriculteurs et les habitants de l'espace rural afin qu'ils puissent faire face aux nouveaux rôles que le secteur agricole est censé assumer.

Ce qui relève du schéma national c'est le souci de protéger l'environnement naturel de toute action et des impacts de développement et même des efforts visant à améliorer la compétitivité (restructuration de l'agriculture, reconversions, amélioration foncière, barrages etc). Cet objectif couvre aussi la protection des terres de haute productivité et des pâturages tout en tenant compte de leur rôle dans la production, la conservation de la qualité de l'environnement, mais aussi les besoins d'extension des localités et de développement économique.

Les objectifs pour le développement du secteur agricole sont : la mise en place d'un système agricole durable et compétitif en mesure d'assurer la qualité des produits agroalimentaires, de répondre à la demande des consommateurs, et sans dégrader l'environnement, contribuant ainsi au développement rural par le maintien de la population agricole, la création des nouveaux emplois et la diversification des activités économiques.

II-3-LA RELATION VILLE-CAMPAGNE

Le schéma d'aménagement national a une double approche de la ville :

- la ville comme consommatrice de l'espace et exportatrice d'activités,
- la ville comme pôle de développement et des dynamiques qu'il faut étendre vers l'espace rural.

Dans le premier cas, pour éviter le danger de la destruction ou la détérioration du patrimoine naturel et culturel par un développement anarchique, le schéma adopte le principe de la ville «compacte» sur tous les niveaux de planification spatiale. Il propose pour cela des plans urbains et de régulation et plus spécialement pour l'espace rural des limites aux constructions hors plan et la concentration-localisation des nouvelles unités de production dans des zones organisées d'accueil.

Dans le second cas, il est évident que l'espace rural étant approché comme un espace à la fois «exo-urbain» et intermédiaire des villes, celles-ci sont considérées comme le pilier de l'organisation et du développement spatial. Or, d'après le Schéma, les interventions en aménagement doivent faciliter la diffusion des dynamiques urbaines dans l'espace rural pour assurer ainsi son développement.

Au niveau des relations entre espaces urbains et ruraux il faut le renforcement de leur coopération à travers la mise en réseau :

- développer la coopération entre ville et campagne avec comme objectif de valoriser et de diffuser la dynamique des centres urbains vers les petits centres ruraux et l'espace rural en général.
- Sous-tendre la coopération entre villes qui appartiennent à une même unité géographique par la mise en réseau et avec comme objectif le renforcement de la cohésion territoriale.

Ce qui détermine l'organisation spatiale de l'espace rural est le fait que le schéma national, pour l'aménagement du territoire et le développement durable, reconnaît la nécessité de choisir parmi les petits centres ruraux ceux qui pourraient constituer des véritables pôles de développement des territoires ruraux.

- Enfin, l'adoption du principe de subsidiarité dans la localisation des services et des équipements afin d'assurer une meilleure accessibilité aux habitants de l'espace rural.

II-4-LA REORGANISATION DU SYSTEME ADMINISTRATIF

La « restructuration géographique » selon le Schéma a comme objectif la formation des unités administratives et de développement viables. Le schéma propose des niveaux administratifs avec des nouveaux critères fonctionnels et de développement pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences de cohésion territoriale, sociale et économique et de contribuer à la compétitivité du territoire national.

C'est dans ce cadre législatif, institutionnel et réglementaire, que l'espace rural dispose de ses propres outils de planification.

III-L'AMENAGEMENT RURAL : POLITIQUES, OUTILS ET TYPES DE PLANIFICATION

III-1- LES POLITIQUES ET OUTILS DE L'AMENAGEMENT RURAL (voir TD)

L'organisation et l'évolution de l'espace rural sont déterminées d'une façon de plus en plus évidente, des politiques qui reflètent la dimension mondiale et nationale des

problèmes et des perspectives (nature, effets de serre, gestion de l'eau) et des politiques dont le but est le développement local. L'aménagement de l'espace rural doit s'intégrer à un schéma d'aménagement du territoire national ou même transnational dans les cas des unions de pays.

NB : Cas pratique à voir au TD

III-2-LES TYPES DE PLANIFICATION DANS L'AMENAGEMENT RURAL

Tant les incitations de ces politiques que la transition du rural vers un espace multifonctionnel poussent les territoires ruraux vers des interventions répondant aux objectifs des plans stratégiques d'aménagement et de développement territorial. L'aménagement est appelé alors à organiser l'espace en fonction d'une vision prospective pour les petits territoires, qui doit intégrer la dimension durable du développement territorial (durable). Cette transition est confortée au fur et à mesure que la décentralisation avance, d'une tendance vers le partage des compétences essentielles dans les domaines de l'aménagement et du développement entre les instances de l'état (centrales et régionales) et les niveaux inférieurs des collectivités territoriales (H. Nonn 2001).

Nous présentons ici la notion de planification du territoire, en rapport avec l'approche de participation des groupes et des individus au processus de diagnostic de l'espace et de décision. En nous limitant aux démarches de planification de l'action publique, on peut distinguer plusieurs types d'exercices de planification.

- *La planification/gestion sectorielle* vise à organiser le développement d'un domaine d'activité particulier, selon une forme de rationalité essentiellement fonctionnelle, spécifique à ce domaine (agriculture, transports, équipements scolaires, santé, déchets,...),
- *La planification/gestion des ressources naturelles* vise à organiser la mise en valeur et la préservation d'une ressource spécifique telle que l'eau, la forêt, le sol. De plus, en plus elle s'envisage de manière intégrée, c'est-à-dire qu'elle entend prendre en compte l'ensemble des fonctions de cette ressource et l'ensemble des usages qui la concernent,

- *La planification/gestion environnementale* prend en charge un domaine plus abstrait et aux limites plus floues que les précédents. A travers la notion d'environnement, on est censé intégrer l'ensemble des relations qu'une société entretient avec ses milieux biotiques, transformés ou non, dans toutes leurs dimensions à la fois : sanitaire, sociale, culturelle, économique, politique, etc. Elle intègre à la fois des aspects de planification sectorielle et de planification des ressources naturelles, sans recouvrir ces dernières,
- *La planification/gestion du risque naturel ou technologique* est, comme l'environnement, un domaine d'interrelations entre milieu et activité humaine. Le risque est parent de l'environnement, puisque certains risques technologiques (industriels par exemples) sont aussi environnementaux. La planification du risque doit aussi faire partie de la planification sectorielle,
- *La planification/gestion spatialisée* peut regrouper tout un ensemble de démarches (aménagement du territoire, planification régionale, planification urbaine, physical planning en anglais) qui centrent leur action sur un espace déterminé et visent à l'organisation cohérente et intégrée des projets, équipements et politiques sur cet espace. Cela se traduit souvent par des schémas ou des directives spatialisées, affectant des priorités dans l'espace, allouant des fonctions ou des vocations à différents lieux. (J.Joliveau et al. 2000).

La planification en tant que « processus limité dans le temps, visant à mettre aux points les objectifs qu'un système doit atteindre à un horizon donné, ainsi qu'une stratégie pour les atteindre » (Joliveau et al., 2000), nécessite pour débiter une meilleure coopération entre les différentes institutions compétentes en aménagement ; ensuite une articulation harmonieuse et fonctionnelle des deux principales catégories d'actions qui caractérisent les interventions d'aménagement dans l'espace rural :

- Celle dont les actions se limitent traditionnellement à la gestion du sol à travers les plans d'affectation (le « physical planning »). Cette catégorie correspond à des interventions d'aménagement organisées et appliquées le plus souvent par les services des Ministères de l'Agriculture selon une conception de l'aménagement et de son rôle qui se limitent dans la gestion du sol à travers les plans d'affectation (le « physical planning ») notamment dans le domaine de l'amélioration des terres agricoles, de l'entretien et de la

réhabilitation des espaces agricoles et forestiers. Ces actions s'inspirent des perceptions des grandes écoles concernant la gestion des ressources naturelles, telle que l'école forestière ainsi que du modèle agricole intensif à travers des lois et des politiques sectorielles; (H. Revol, 1998).

- Celle dont les actions résultant des plans stratégiques et des projets d'aménagement ont comme objectif de spécifier l'application de ceux-ci et des politiques significatives. Cette deuxième catégorie d'actions tout en exprimant l'évolution voire l'extension de la notion et des objectifs de l'aménagement rural, est fortement conditionnée par des politiques et des lois nationales (ou supra-nationales dans le cas des pays membres de l'U.E.) concernant, l'agriculture, l'environnement et l'aménagement du territoire. Il en résulte une confusion de la notion d'aménagement rural avec celle de développement rural. (H. Revol, 1998).

IV-L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES : DES APPROCHES TRADITIONNELLES AUX CONCEPTIONS ACTUELLES DE L'ESPACE RURAL

IV-I-L'APPROCHE TRADITIONNELLE

Le rapport de l'aménagement avec l'espace rural a été déterminé par des conceptions et des approches qui ont considéré pendant longtemps, notamment durant le 20^{ème} siècle, comme un espace destiné à la production agricole, censé alimenter la ville par son potentiel humain et des matières premières, et intermédiaire des centres urbains. Dans ce cadre des conceptions traditionnelles, l'intervention des politiques publiques (considérées plutôt comme des politiques d'assistanat), a été dichotomisante pour l'espace rural. Elle visait :

- d'une part, à l'amélioration des conditions d'exploitation des terres agricoles et à l'assurance d'un seuil de modernisation minimale du cadre de vie,
 - fixation des zones de type « faible ou haute fertilité et productivité »,
 - infrastructures de base d'utilité agricole et équipements sociaux pour la santé, l'éducation et les conditions de vie élémentaires (électrification, eau..).

- d'autre part, au développement rural par des actions censées rendre certaines zones de l'espace rural attractives aux investissements extérieurs
 - Réseau routier, télécommunications,
 - incitations, subventions et exonération d'impôts.

Dans les pays moins développés l'objectif prioritaire vise encore à l'amélioration des conditions d'exploitation des ressources naturelles et des performances des exploitations agricoles sans s'intéresser au maintien des populations agricoles et rurales.

Dans les pays du nord de la méditerranée, l'état ne s'est intéressé en réalité au maintien de la population que très tardivement lorsque l'espace rural est passé d'une situation de surpopulation à celle de la désertification humaine. La question de la surpopulation des régions agricoles a été abordée jusqu'à la fin du 20ème siècle dans le cadre de la viabilité des exploitations agricoles (Baptista F.O. 1999).

IV-2-LE CONTEXTE DES NOUVELLES APPROCHES DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

La question de mieux gérer l'aménagement et développement local se pose aujourd'hui pour l'espace rural tant rurbanisé que marginalisé. Face aux conséquences de la surexploitation ou de la sous-exploitation des ressources naturelles et de l'émergence de nouvelles fonctions et activités qu'on observe à l'intérieur de ces espaces, les objectifs et les modes d'une gestion intégrée sont fortement déterminés par l'évolution des relations ville-campagne, des rapports Etat-collectivités et des préoccupations environnementales. Mais, cette même question renvoie à la capacité des sociétés rurales de maîtriser leur développement local; cette capacité dépend du processus de décentralisation et du progrès législatif permettant de conférer à ces sociétés la responsabilité de gérer leur espace.

Les changements dans les usages du sol, les évolutions démographiques et les recompositions notamment spatiales, dans l'espace rural, ont tendance à déséquilibrer encore plus le rapport entre société et espace, entre activités productives, de consommation et celles liées à l'environnement. Ceci amène à repenser les fondements de la relation de la société à son espace et requiert la réorganisation spatiale et la gestion des conflits. La recherche des solutions durables

doit tenir compte de ces enjeux, ce qui rend difficile le processus de prise de décisions. Or, dans ce binôme aménagement et développement rural, les objectifs communs d'actions dans le cadre d'une gestion durable sont d'œuvrer pour une cohérence d'ensemble et pour la participation du système agricole à la protection de l'environnement. Le Coz (2000) prétend même qu'il y a déjà dans le rapport aménagement-environnement une tendance à faire de l'environnement non un élément second, de la protection duquel on se préoccupe après coup.

L'évolution démographique concourt à la focalisation de l'aménagement sur l'environnement : que ce soit dans les pays du nord (déclin démographique) ou dans ceux du sud (explosion ou stabilité démographique), la question environnementale, par l'importance qu'elle prend notamment dans les zones de montagnes, met de nouveau à la surface dans les deux cas, la question de la gestion et donc de l'aménagement de leur espace.

Cependant, les planifications spatiales et environnementales tendent à y être renforcées et mises en interdépendance avec l'enjeu du développement. Cette évolution se traduit par les nouvelles conceptions de l'aménagement, qui tendent à lier celui-ci au "développement durable" (Laganier 2002).

Le développement durable influence de plus en plus la planification mais aussi les pratiques des entreprises et des institutions publiques. Dans les domaines de l'aménagement du territoire et des politiques locales il devient de plus en plus évident que les préoccupations autour de la durabilité des actions de développement sont intégrées progressivement. L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale.

IV-3-L'APPROCHE ACTUELLE DE L'AMENAGEMENT RURAL

Cependant, les toutes dernières décennies sont caractérisées du passage de cette approche traditionnelle de l'aménagement rural qui se développe autour de l'activité agricole (érosion, remembrement des terres, utilisation du sol en fonction de sa fertilité, nitratisation, catastrophes physiques) à une conception qui intègre aussi l'organisation de l'espace rural de manière qu'elle puisse permettre un meilleur cadre de vie, la différenciation des activités sans conséquences sur l'environnement et un renforcement de l'attractivité de l'espace.

Ce passage est caractérisé dans la pratique par le fait que :

- L'objectif de l'aménagement lié à une meilleure gestion et au maintien des activités dans l'espace s'étend dans le cas du rural sur toutes les fonctions et les activités de l'économie locale,
- La protection de l'environnement s'associe de plus en plus au développement local puisque celui-ci doit être durable,
- L'aménagement foncier se ruralise en devenant outil d'aménagement du territoire communal,
- La société rurale et locale est invitée de participer dans le diagnostic de son espace et encore plus dans l'intégration des interventions et des actions d'aménagement à son projet de développement territorial,

Mais, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure l'espace rural en dépit de ces changements au niveau des rapports entre l'Etat et son territoire, des concepts et des approches concernant le développement rural, a des capacités organisationnelles afin de définir et de réaliser ses objectifs de développement durable.

IV-4-LES INSUFFISANCES D'UN AMENAGEMENT DESCENDANT : OUTIL DE L'INTEGRATION NATIONALE ET SECTORIELLE

Depuis l'antiquité jusqu'au début du 20^e siècle, les outils d'intervention traditionnels de l'aménagement rural n'ont pas évolué considérablement. S'il y a une évolution au cours du 20^e siècle, elle est d'une part, d'ordre sectoriel : l'aménagement reste agricole et se focalise de plus en plus sur l'exploitation (parcelle, exploitation, finage) ; d'autre part, il intervient dans l'espace rural en vue d'améliorer selon un plan le cadre de vie des populations agricoles et rurales (routes, électrification, services etc). Dans ce cas, les interventions d'aménagement ont comme base le village et comme espace de proximité la petite région polarisée par le petit centre agricole.

Le 20^e siècle correspond à une période durant laquelle le développement de l'agriculture intensive et l'exode rural coïncident avec ce qu'on appelle le processus « d'agricolisation » de l'espace rural. Il s'agit de l'enclavement de l'espace rural dans une situation où la fonction productive limitée à l'activité agricole s'impose et domine dans tous les secteurs de la vie socio-économique et même dans le rapport des sociétés rurales avec leur environnement. Dans ce cadre

spatial, l'aménagement se limitait aussi, à améliorer les conditions d'exploitation des ressources naturelles (agricoles) sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de ses services départementaux. De telles interventions sont caractérisées par des actions organisées et réalisées le plus souvent par ces services selon une conception de l'aménagement et de son rôle qui se limite dans la gestion du sol à travers les plans d'affectation (le « physical planning ») notamment dans le domaine de l'amélioration des terres agricoles, de l'entretien et de la réhabilitation des espaces agricoles et forestiers.

Une autre catégorie d'actions concernait l'espace rural indirectement (grandes infrastructures régionales/nationales, équipements) ou directement, par des programmes visant soit à rendre l'espace rural attractif aux entreprises nationales ou multinationales pour s'y installer, soit à améliorer le cadre de vie élémentaire pour les populations rurales (électrification, eau, services sociaux etc). Ces actions résultant des plans stratégiques nationaux et ultérieurement régionaux étaient financées par des programmes quinquennaux nationaux. Cette deuxième catégorie d'actions tout en exprimant l'évolution de la notion et des objectifs de l'aménagement rural, est fortement conditionnée par des politiques et des lois nationales (ou supranationales dans le cas des pays membres de l'U.E.) concernant, l'agriculture, l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement territorial.

Ces deux catégories d'actions d'aménagement correspondent historiquement :

- d'une part, à une période (1960-) où le rapport société/espace est envisagé sous l'angle des théories de pôles de développement, par des plans de développement et d'aménagement élaborés par l'Etat. Par contre, le rapport espace/production est dominé par la seule activité agricole; Les interventions s'inspirent des perceptions des grandes écoles concernant la gestion des ressources naturelles, telle que l'école forestière ainsi que du modèle agricole intensif à travers des lois et des politiques sectorielles;
- d'autre part, les méthodes utilisées dans la planification et l'élaboration des plans d'aménagement et des projets de développement se font parfois sans intégrer l'approche participative. Une des raisons de l'échec de la planification de l'aménagement rural est précisément de vouloir ignorer l'espace dans la triple dimension physique, instinctuelle et culturelle. Pour cette raison l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des choses trop sérieuses pour être laissées aux spécialistes, ces derniers assurant leur pouvoir sur le

quantifiable sont incapables de prendre en compte les dimensions cachées. Leur rôle doit donc être d'informer mais non de décider. Cela pose le problème de la démocratisation du système de planification, c'est-à-dire de la répartition de l'espace. Cette démocratisation nécessaire dépend surtout du mode de fonctionnement du modèle d'action publique territoriale et de l'efficacité du dispositif administratif qui s'y mobilise. Mais, c'est aussi à l'échelon local que se soulève de manière plus décisive la question de la participation de la collectivité territoriale et des acteurs locaux dans la prise de décisions et les processus d'élaboration de tels projets d'aménagement et de développement territorial.

CONCLUSION

L'évolution de la notion de l'aménagement rural suit aujourd'hui, celle du concept de l'aménagement et du rapport de l'Etat avec son territoire. L'évolution du rapport de l'Etat avec son territoire concerne surtout le transfert de pouvoir et des compétences vers l'espace rural et donc le rôle de ses collectivités territoriales dans une perspective de pouvoir maîtriser elles-mêmes leur propre évolution et destin.

L'amplification du mouvement de décentralisation, l'effervescence dans le domaine législatif et réglementaire significatif, confirment la volonté de l'Etat de redéfinir ses relations avec ses collectivités territoriales à travers la recherche d'un nouveau projet pour le territoire.

C'est donc dans ce cadre de l'évolution du rapport de l'Etat avec son territoire que l'action et les objectifs de l'aménagement du territoire oscillent aujourd'hui entre la recherche de l'efficacité économique et de l'équité spatiale. Cette compétitivité est de plus en plus européenne même mondiale, par contre, la solidarité doit tenir compte des fragmentations et des ruptures à l'intérieur de l'espace national notamment entre zones favorisées et zones défavorisées.

Le maintien du choix stratégique de cette équité, légitime l'appui des territoires en difficulté par des politiques significatives et des actions favorisant le développement local et durable afin d'éviter la segmentation sociale et de réduire les inégalités spatiales. La persistance sur le principe de l'équité spatiale détermine en effet, l'évolution de la notion de l'aménagement rural en définissant son champ, ses objectifs et ses modes d'interventions dans un espace considéré comme défavorisé et marginalisé à l'intérieur du territoire national et régional.

BIBLIOGRAPHIE

Audrerie D., (1997) «La notion et la protection du patrimoine» . Coll. « Que sais-je n° 3304 », Paris, Presses Universitaires de France, 127 P.

Baptista F.O. (2001) «Agricultura y capitalismo» en la Europa meridional Estudios Agrosociales y Pesqueros, n° 191, pp.109-135.

Beuret J.E (2006) «La conduite de la concertation: Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources», Paris, Ed. L'Harmattan, 340 P.

Beuret J.E. et Trehet C. (2001) «Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales».Le Courrier de l'environnement n°43, mai 2001, 287 p.

Beuret J.E. et ali (2002) «Countryplanning,developmentandruralamenities».In Ingénieries EAT, n°spécial Aménités rurales: une nouvelle lecture des enjeux territoriaux, p.1523

Bessaoud O., Jouve AM. (2005). Les transformations du monde rural méditerranéen dans le contexte de la mondialisation. Colloque international en hommage à P. Pascon,. 8-10 décembre 2005, Rabat, Maroc, 20 p.

Bessaoud O., Druguet S. (2004). Institutions et organisations du développement rural en Méditerranée. In Gherzi G. et Bachta M. (Coord.), « Agriculture et alimentation en Méditerranée. Les défis de la mondialisation », Paris, Éditions Karthala, pp. 227-325.

Braudel F. (Sous la direction de) (1985), «Méditerranée, L'espace et l'histoire». Paris, Flammarion, 225 p.

Brunet R., Ferras R., Théry H. (1992), Les mots de la géographie : Dictionnaire critique (Broché), Reclus La Documentation Française, 518 p.

Cadoret A., 2007. «La médiation territoriale: outil d'une gestion durable des conflits d'usage?» Communication au Congrès de l'European Regional Science Association et de l'Association de Science Régionale de Langue française, "Développement Durable et Gouvernance des Territoires", Paris, <http://sadapt.inapg.inra.fr/ersa2007>

DATAR, (1995), «Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire : propositions des commissions thématiques».Ed. La documentation française. Paris, pp 173.

Desportes M. (2006) «Paysages en mouvement», Paris, Gallimard, 414 p

Dictionnaire: Petit Robert(1985). Ed. Le Robert , Paris

Falque M. (1973), **De l'espace au territoire**, Espace et développement (Options Méditerranéennes; n. 23), Paris, CIHEAM, pp. 54-65.
<http://om.ciheam.org/om/pdf/r23/CI010562.pdf>

Ferras R. (1997), «Les Modèles Graphiques en Géographie», Montpellier, GEOPOCHE, p.105.

Gaudin T. (1994). «L'aménagement du territoire vu de 2100», Paris, Ed.de l'Aube, 120 p.

Geray U. (1995), «Travaux de développement en milieu forestier de Turquie». In "Sylvopastoralisme et développement: de la gestion traditionnelle à l'aménagement ".Actes du 3eme séminaire international du réseau PARCOURS. Montpellier, pp 44.

Goussios D. (2000), «Systèmes de gestion de l'espace de montagne: nouvelles approches et application de la géo-informatique». Ed.Université de Thessalie. (En grec)

Goussios D. (2003) «L'agriculture à distance» Atlas de la Grèce, eds CNRS Libergéo La Documentation Française, pp 110-111.

Hervieu B. (1999) «Loi d'orientation agricole et principe des contrats territoriaux d'exploitation», Fourrages n°160, p.447-455.

Kayser B. (1990) «La renaissance rurale sociologie des campagnes du monde occidental» eds Armand Colin, 305 p

Merlin P. (1997), «Géographie humaine», Ed. PUF Fondamental 576 p.

Lebeau R. (1979), «Les Grands types de structures agraires dans le monde» Paris, Masson, 162 p.

Naggar M., (1995), «L'aménagement sylvopastoral: un outil à la recherche d'organisation des éleveurs et de régénération des forêts marocaines». «Sylvopastoralisme et développement: de la gestion traditionnelle à l'aménagement». Actes du 3eme séminaire international du réseau PARCOURS. Montpellier, pp 44.

Reveret Weber,(1994), «Bienscommuns: les leures de privatisation». In savoir 2: Une terre en renaissance. ORSTOM.Paris, pp 71-72.

Revol, H. (1998), «Aménagement rural», Avis No87 tomeIII, Projet de loi de finances pour 1998

Troin J.F (sous la direction) (2002) «Maroc, régions, pays, territoires, Maisonneuve Larose», 506p.